

## Séance du 24 Mars 2004

L'an deux mil quatre le Vingt quatre Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Procurations : Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2004

Date de Publication : 30 Mars 2004

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

<b>Objet:</b> Tarif de location de la salle du Conseil Municipal
--

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de déterminer un prix de location de la salle du Conseil Municipal lorsqu'elle est louée à des organismes à vocation commerciale ou privée. Monsieur le Maire propose d'établir le prix de location à 100 Euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, décide par un premier vote à l'unanimité la possibilité de mettre la salle du Conseil à disposition, décide par un deuxième vote, par 15 pour et 2 contre, d'établir le prix de location de la salle du Conseil Municipal à 100 Euros lorsqu'elle est louée à des organismes à vocation commerciale ou privée, ces locations restant dans le cadre de l'exception, pour des réunions de travail sans restauration.